

ECOLE DES AUXILIAIRES DES DOUANES

ANNEE SCOLAIRE 2024/2025

Durée de l'année scolaire : neuf (9) mois de Novembre à Juillet.

LES REINSCRIPTIONS ET INSCRIPTIONS COMMENCENT LE LUNDI 07 OCTOBRE 2024 :

- DU LUNDI AU JEUDI DE 09 HEURES A 13 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES
- LE VENDREDI DE 09 HEURES A 12 HEURES ET DE 15 HEURES A 16 HEURES

MODALITES

REINSCRIPTIONS (Etudiants de deuxième année)

- DST : droits de réinscription 200.000 F.
Mensualités (60.000 F) payables à la fin de chaque mois de Novembre à Juillet.
- DDD : droits de réinscription 150.000 F.
Mensualités (50.000 F) payables à la fin de chaque mois de Novembre à Juillet.

NB : Aucun auditeur ne peut se réinscrire s'il n'est en règle avec la comptabilité, au titre de l'année 2023/2024.

INSCRIPTIONS (Etudiants de première année)

○ DIPLOME DE DECLARANT EN DOUANE (DDD)

- Copie légalisée du Baccalauréat ou diplôme équivalent ;
- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- 01 photo d'identité ;
- **160.000 F** (150.000 F : droits d'inscription +10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun),
Mensualités 56.250 F (50.000 F le mois + 6250 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois de novembre à juin.



○ **ASSISTANT DECLARANT EN DOUANE (ADD)**

- Copie légalisée du BFEM ou diplôme équivalent + certificat de scolarité de la classe de 1^{ère} ou de Terminale ;
- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- 01 photo d'identité ;
- 92.000 F (50.000 F : droits d'inscription + 32.000 : 1^{ère} mensualité + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun). **Mensualités 32.000 F** payables le 5 de chaque mois de novembre à juillet.

○ **DIPLOME SUPERIEUR DE TRANSIT (DST)** : Admission après sélection

1. Dépôt des dossiers de candidature : du Lundi 07 au mardi 29 octobre 2024 à 17 heures

Composition du dossier sommaire :

- Copie légalisée de la licence ou d'un diplôme équivalent ou Diplôme de Déclarant en Douane de l'EAD + 2 ans d'expérience professionnelle en transit ;
- Curriculum vitae (CV).

2. Sélection/ Test d'entrée : voie directe et professionnelle (Jeudi 31 Octobre 2024 à 9 heures à l'Ecole des Douanes)

3. Inscription administrative pour les candidats sélectionnés (Jeudi 07 novembre 2024)

- Extrait de naissance ou copie légalisée de la carte nationale d'identité ;
- 01 photo d'identité ;
- 210.000 F (200.000 F : droits d'inscription + 10.000 F : pour acquisition du manuel de Tarif Extérieur Commun), **Mensualités 67.500 F** (60.000 F le mois + 7500 F avance sur le mois de Juillet) payables à la fin de chaque mois de novembre à juin.

NB : Tous les paiements se font par WAVE. Les frais de transferts sont supportés par l'Ecole.

DEMARRAGE DES COURS : LUNDI 11 NOVEMBRE 2024

NB : en cas de nécessité, l'enseignement peut être bimodal (en présentiel et en ligne).

